

**ARRÊTÉ FIXANT LES EFFECTIFS ET LES PARTS RESPECTIVES DE FEMMES ET D'HOMMES POUR L'ÉLECTION
DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION PARITAIRE D'ÉTABLISSEMENT (CPE)**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L711-1 et L712-2 ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article R252-6 ;
Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur, notamment son article 3 ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 23 février 2023 portant élection de Emmanuelle Garnier à la présidence de l'Université Toulouse II ;

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

En application de l'article 3 du décret du 6 avril 1999 susvisé, la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la commission paritaire d'établissement de l'Université Toulouse – Jean Jaurès sont fixées comme suit :

Les effectifs pris en considérations pour le calcul des proportions sont les suivants :

Corps ITRF

Total : 413
Dont femmes : 253
Dont hommes : 160

Il en résulte les proportions suivantes :
Part de femmes : 61,26 %
Part d'hommes : 38,74 %

La répartition des parts par catégorie pour ce corps sont les suivantes :

Catégorie A
Total : 147
Dont femmes : 84 dont 57,14%
Dont hommes : 63 dont 42,86%

Catégorie B
Total : 124
Dont femmes : 84 dont 67,74%
Dont hommes : 40 dont 32,26%

Catégorie C
Total : 142
Dont femmes : 85 dont 59,86%
Dont hommes : 57 dont 40,14%

Corps AENES

Total : 127
Dont femmes : 113
Dont hommes : 14

Il en résulte les proportions suivantes :
Part de femmes : 88,98 %
Part d'hommes : 11,02 %

La répartition des parts par catégorie pour ce corps sont les suivantes :

Catégorie A

Total : 16
Dont femmes : 12 dont 75,00%
Dont hommes : 4 dont 25,00%

Catégorie B

Total : 34
Dont femmes : 30 dont 88,24%
Dont hommes : 4 dont 11,76%

Catégorie C

Total : 77
Dont femmes : 71 dont 92,21%
Dont hommes : 6 dont 7,79%

Corps Bibliothèques

Total : 54
Dont femmes : 42
Dont hommes : 12

Il en résulte les proportions suivantes :

Part de femmes : 77,77 %
Part d'hommes : 33,33 %

La répartition des parts par catégorie pour ce corps sont les suivantes :

Catégorie A

Total : 17
Dont femmes : 14 dont 82,35%
Dont hommes : 3 dont 17,65%

Catégorie B

Total : 24
Dont femmes : 20 dont 83,33%
Dont hommes : 4 dont 16,67%

Catégorie C

Total : 13
Dont femmes : 8 dont 61,54%
Dont hommes : 5 dont 38,46%

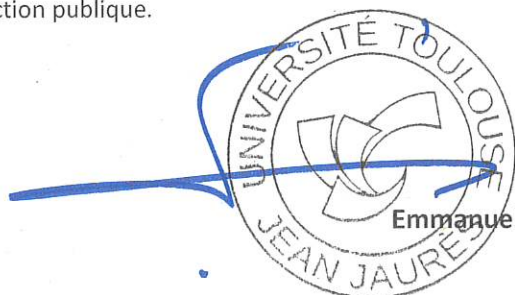
ARTICLE 2

L'arrêté du 24 février 2022 fixant les effectifs et la proportion des femmes et des hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration d'établissement de l'Université Toulouse – Jean Jaurès est abrogé.

ARTICLE 3

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

Fait à Toulouse, le 28 mai 2026


Emmanuelle GARNIER